



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle ce dernier a décidé de proroger le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) jusqu'au 3 juin 2022 et m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat confié à la MINUATS et sur les progrès accomplis au regard des critères et indicateurs énoncés dans mon rapport du 17 mai 2021 ([S/2021/470](#)). Il porte notamment sur l'évolution de la situation politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire au Soudan entre le 21 août et le 21 novembre 2021, ainsi que sur le respect des droits humains et de l'État de droit dans le pays durant cette période, et j'y fais le point sur l'intensification des activités de la Mission.

#### II. Faits nouveaux importants

##### A. Situation politique

2. Le 25 octobre, les forces armées ont arrêté le Premier Ministre, Abdalla Hamdok ainsi que plusieurs ministres, représentants d'État et dirigeants politiques, et pris le contrôle des médias étatiques. Lors d'une allocution télévisée, le Président du Conseil souverain et commandant des Forces armées soudanaises, le lieutenant-général Abdel Fattah Al-Burhan, a annoncé l'état d'urgence et suspendu l'application des articles 12, 15, 16, 24.3), 71 et 72 du Document constitutionnel, dissolvant de ce fait le Conseil souverain, le Conseil des ministres et le Conseil législatif de transition, avant même sa formation, et rétablissant un conseil militaire de transition. Celui-ci a en outre congédié les gouverneurs des États (wali), interrompu les travaux du Comité de démantèlement du régime du 30 juin 1989 et de récupération des fonds publics, aussi appelé « Comité de démantèlement » et ordonné la suspension de l'accès à Internet. Il s'est par ailleurs engagé à organiser des élections avant juillet 2023.

3. Lors d'une conférence de presse tenue le 26 octobre, le lieutenant-général Al-Burhan a déclaré que les agissements de l'armée avaient pour objectif de prévenir les troubles civils et de mettre le processus de transition, alors au point mort, sur la bonne



voie, en supervisant les activités de mise en place des institutions nécessaires et la nomination d'un gouvernement représentatif. Il a affirmé que l'armée partageait les aspirations du peuple soudanais à un gouvernement civil et qu'elle respecterait le Document constitutionnel et l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan.

4. Libéré le 26 octobre, le Premier Ministre est néanmoins resté assigné à résidence, avec des droits de visite très limités, jusqu'au 21 novembre. Les autres dirigeants civils qui avaient été arrêtés sont quant à eux restés en détention, à l'exception de quatre ministres ayant été relâchés le 4 novembre. Aucune des quatre femmes ministres – à savoir notamment celle des affaires étrangères, qui est restée très active dans les médias – n'a été arrêtée. Dans le même temps, entre la fin octobre et la mi-novembre, plus de 150 militants, journalistes et fonctionnaires civils ont été arrêtés à travers le pays. Plusieurs centaines de fonctionnaires ont perdu leur emploi au sein du Gouvernement – au niveau national et au niveau des États – ainsi que dans des entreprises économiques et des banques appartenant à l'État. Il a par ailleurs été rapporté que des centaines d'activistes, notamment des défenseurs et défenseuses des droits des femmes, avaient décidé de se mettre à couvert.

5. Face aux agissements de l'armée, de grandes foules se sont rassemblées dans tout le pays pour protester contre le coup d'État militaire et une campagne de désobéissance civile s'est amorcée. Le 30 octobre, lors d'une manifestation de grande ampleur, l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité aurait fait trois morts et de nombreux blessés. De grandes manifestations ont également eu lieu les 13 et 17 novembre, au cours desquelles l'armée et les forces de sécurité auraient à nouveau utilisé des balles réelles et des gaz lacrymogènes pour contenir et disperser les manifestants, faisant plusieurs centaines de blessés et allant jusqu'à tuer sept personnes le 13 novembre et 16 le 17 novembre. De nombreux manifestants ont été arrêtés dans tout le pays.

6. La présence de femmes soudanaises dans les rangs des manifestants a été constatée, et la coalition de groupes civils et politiques de Soudanaises (MANSAM) a publié une déclaration condamnant le coup d'État. La militarisation accrue du pays dans les semaines qui ont suivi le coup d'État, la minimisation de la sphère civile, les menaces faites aux défenseurs et défenseuses des droits des femmes, et la participation extrêmement limitée de celles-ci aux efforts nationaux de médiation laissent présager des défis considérables s'agissant de remédier au grave problème de sous-représentation des femmes à des postes de pouvoir officiels et d'atteindre le niveau de représentation de 40 % au moins souhaité dans le Document constitutionnel et l'Accord de paix de Djouba.

7. Deux des groupes armés non signataires de l'Accord de Djouba, à savoir la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan-(ALS-AW) et la faction Abdelaziz Hérou du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou), ont également vivement critiqué le coup d'État.

8. Le coup d'État a été largement condamné sur la scène internationale. Le 26 octobre, agissant en vertu de l'article 7 g) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé, lors d'une de ses sessions, de suspendre, avec effet immédiat, la participation du Soudan à toutes les activités de l'Union africaine jusqu'à la reprise effective de la transition conduite par les autorités civiles. Le 28 octobre, le Conseil de sécurité de l'ONU a publié une déclaration dans laquelle il enjoignait les autorités militaires du Soudan à rétablir le Gouvernement de transition dirigé par des civils et exhortait toutes les parties prenantes à engager un dialogue sans condition préalable.

9. Au cours des semaines qui ont suivi le coup d'État militaire, d'importants efforts ont été mis en œuvre, notamment par mon représentant spécial, pour faciliter le dialogue et chercher une solution pacifique et négociée à la crise, permettant un retour à l'ordre constitutionnel. Le 11 novembre, le lieutenant-général Al-Burhan a annoncé la formation d'un Conseil souverain reconstitué, dont lui-même et le général Mohamed Hamdan Dagalo (aussi connu sous le nom de « Hemedti »), commandant des Forces d'appui rapide, seraient respectivement Président et Vice-Président. Alors que les représentants de l'armée et du Front révolutionnaire soudanais sont restés les mêmes que dans l'ancien Conseil, leurs pendants civils ont été remplacés.

10. Le 21 novembre, un accord a été signé entre le lieutenant-général Al-Burhan et le Premier Ministre, dans lequel il était entre autres stipulé que le Document constitutionnel de 2019 resterait à la base de la période de transition mais serait modifié de gré à gré pour garantir l'inclusion de toutes les parties, à l'exception du Parti du congrès national. L'accord de partage du pouvoir entre militaires et civils resterait le « garant de la stabilité au Soudan », et le Conseil souverain intérimaire superviserait la transition, comme prévu à l'article 8 du Document constitutionnel. Il a également été décidé dans l'accord que les détenus politiques seraient libérés, qu'une enquête sur les récents incidents ayant fait des morts et des blessés lors des manifestations serait menée et qu'un gouvernement technocratique serait formé. Il serait par ailleurs nécessaire d'initier un dialogue inclusif englobant toutes les forces politiques et sociales. L'accord conclu portait en outre sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et l'adhésion des groupes armés non signataires au processus de paix, ainsi que sur la formation rapide des institutions de transition et l'accélération du processus de nomination. Enfin, une armée nationale unifiée devrait voir le jour, tandis que le Comité de démantèlement serait restructuré. Cette annonce a déclenché de nouvelles manifestations à Khartoum et ailleurs, qui visaient à dénoncer l'accord, à critiquer le Premier Ministre pour l'avoir signé et à condamner le partenariat conclu avec l'armée.

11. Le coup d'État est le résultat de mois de tensions croissantes entre les composantes civiles et militaires des autorités de transition du Soudan. Ainsi, le 21 septembre, une tentative de coup d'État ratée – fait, selon certaines informations, de partisans de l'ancien Président, Omar el-Bechir – avait conduit à l'emprisonnement d'une quarantaine de membres des forces de sécurité. Le Premier Ministre avait qualifié l'événement de tentative de saper la transition démocratique civile, tandis que le lieutenant-général Al-Burhan et son second, le lieutenant-général Mohamed Hamdan Dagalo, avaient critiqué les dirigeants civils pour avoir injustement exclu l'armée de certaines initiatives clés menées par la composante civile et dénoncé les échecs essayés en matière de gouvernance pour cause de luttes politiques intestines.

12. Le 26 septembre, des manifestants prorévolutionnaires se sont rassemblés à Khartoum, devant le siège du Comité de démantèlement, comme suite à des rumeurs selon lesquelles l'armée avait retiré les forces de sécurité qui y étaient jusqu'alors présentes. Le Premier Ministre et le lieutenant-général Al-Burhan auraient tenu une réunion d'urgence pour désamorcer les tensions. Dans un discours télévisé prononcé peu de temps après, le Premier Ministre a déclaré que la crise n'opposait pas militaires et civils, mais plutôt, d'un côté, les partisans d'une transformation civile démocratique et, de l'autre, les individus qui cherchaient à entraver le progrès, qu'il s'agisse de civils ou de militaires. Par la suite, le 15 octobre, il a proposé une feuille de route visant à encourager le dialogue et la désescalade des tensions, notamment concernant le Soudan oriental, le redémarrage des institutions de transition, le règlement des problèmes de sécurité nationale, la dépolitisation des institutions publiques et le respect des accords de partage du pouvoir conformément au Document constitutionnel. Il y appelait également à la poursuite et à l'examen des activités du Comité de démantèlement, au règlement des différends animant les Forces pour la

liberté et le changement et à l'avancement de la justice transitionnelle. Toutefois, ces propositions n'ont pas eu l'effet escompté.

13. La fragmentation continue de la composante civile de la transition n'a fait qu'aggraver les tensions pendant la période considérée. Le 8 septembre, la coalition des Forces pour la liberté et le changement a signé une nouvelle déclaration politique d'unité, dans laquelle elle a été rejointe par le Parti national de l'Oumma et certains membres du Front révolutionnaire soudanais, à savoir l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition, l'Alliance des forces de libération du Soudan et le MPLS-N-faction Malek Agar. Cette déclaration reposait sur l'élargissement de la base de la coalition, la réforme de ses structures de gouvernance et son réengagement dans les grandes priorités de la transition. Le 26 septembre, une nouvelle « faction » de la coalition est apparue en parallèle, comprenant huit signataires de l'Accord de paix de Djouba, dont le Mouvement pour la justice et l'égalité et la faction Minni Minnawi du Mouvement de libération du Soudan. Ce nouveau groupe a sans cesse remis en question la coalition originale et le Gouvernement de transition, alors même qu'il comptait dans ses rangs le Ministre des finances et de la planification économique, Gibril Ibrahim. Il aurait ainsi soutenu un groupe de manifestants antigouvernementaux s'étant installés à proximité du Palais républicain le 17 octobre. Par la suite, le 21 octobre, un large nombre de partisans d'une transition démocratique dirigée par des civils a manifesté dans le pays tout entier.

14. Pendant ce temps, la situation au Soudan oriental s'est également détériorée, avec la fermeture de ports de la mer Rouge et de routes essentielles par des membres du Congrès de Beija, laquelle a perturbé l'approvisionnement en médicaments, en carburant et en blé du reste du pays. Des manifestants beija ont appelé à la dissolution du gouvernement civil de Khartoum et à une prise de contrôle militaire, ainsi qu'à l'abrogation du volet de l'Accord de Djouba concernant le Soudan oriental. Après le coup d'État du 25 octobre, les négociations ont abouti à une ouverture portuaire et routière d'un mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, dans l'attente de nouvelles consultations.

15. Au niveau régional, les désaccords entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan au sujet du Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne ont perduré et une date de reprise des pourparlers n'a pas encore été fixée. Dans le même temps, dans la région de Fachqa, la situation le long de la frontière soudano-éthiopienne est restée volatile, s'aggravant même du fait du conflit agitant la région du Tigré, en Éthiopie, et du risque de le voir se propager au Soudan. Le 21 septembre, dans le sillage du coup d'État manqué de Khartoum, les autorités soudanaises ont annoncé qu'elles avaient déjoué une tentative d'invasion de la région de Fachqa par l'armée éthiopienne, ce qu'ont contesté les autorités éthiopiennes.

## **B. Conditions de sécurité**

16. La période considérée a été marquée par une détérioration inquiétante des conditions de sécurité dans le pays. Outre les retombées du coup d'État manqué du 21 septembre et du coup d'État du 25 octobre, les conflits intercommunautaires et les affrontements entre groupes armés se sont poursuivis en plusieurs endroits, de même que les manifestations prolongées, dans l'est du pays, et les opérations antiterroristes des forces de sécurité, à Khartoum. On a assisté à une recrudescence des problèmes de sécurité sur tout le territoire, leur nombre passant de 152 pour la période précédente à 157, et il n'est pas exclu que ce chiffre soit inférieur à la réalité, en raison de l'interruption continue des services de communication provoquée par le coup d'État.

17. Durant la période qui a précédé le coup d'État du 25 octobre et dans le sillage de celui-ci, le Soudan a été affecté par des troubles civils croissants, caractérisés par

d'importantes manifestations de partisans du processus de transition et d'opposants à celui-ci, ainsi que par une situation sécuritaire volatile ayant mené au déploiement massif de membres des forces militaires et paramilitaires dans la capitale. Le coup d'État militaire a déclenché une série de manifestations dans tout le pays, organisées par des comités de résistance, des associations professionnelles, la société civile ou, de façon plus spontanée, des communautés locales. De nombreux rapports font état de la dispersion des manifestants par les forces militaires et de sécurité, notamment au moyen de gaz lacrymogènes et de balles réelles.

18. Des affrontements intercommunautaires ont eu lieu entre diverses communautés arabes (Beni Halba et Misseriya) et africaines (Erenga, Tunjour et Zaghawa) dans différentes régions du pays, principalement en raison de différends concernant la propriété foncière, l'accès aux ressources et la criminalité. Le Darfour est resté le principal foyer de tensions, en particulier les localités de Taouïla et Dar el-Salam, au Darfour septentrional, où le wali a déclaré l'état d'urgence le 19 octobre.

19. Des heurts ont également eu lieu entre groupes armés et avec les forces de sécurité. Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre, les forces de sécurité gouvernementales ont affronté l'un des groupes armés signataires de l'Accord de paix de Djouba, le « Tamazoj », à Soba, dans le sud de la ville de Khartoum. Le 15 septembre, des membres de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan se sont opposés aux Forces armées soudanaises dans les alentours de la région de Taouïla, au Darfour. Le 12 octobre, des individus armés appartenant sans doute au MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou auraient attaqué un camp du MPLS-N-faction Malek Agar, mouvement armé signataire, dans le village de Kajor, au Kordofan méridional, au motif que celui-ci procédait à des entraînements militaires dans la région. L'attaque aurait fait 3 morts et 21 blessés. Le 9 novembre, les Forces d'appui rapide ont affronté les forces du Mouvement pour la justice et l'égalité dans la région de Jabal Issa, dans le Darfour septentrional.

20. Le 28 septembre et le 4 octobre, à Khartoum, les forces de sécurité gouvernementales ont mené des opérations qu'elles ont qualifiées d'antiterroristes. Ces dernières ont donné lieu à des échanges de tirs entre les forces de sécurité et des membres présumés de cellules terroristes affiliées à Daech dans deux événements distincts, qui ont fait 6 morts et 4 blessés parmi les membres du personnel de sécurité et conduit au décès ou à l'arrestation de respectivement 3 et 25 suspects. Diverses armes, dont des armes à feu et des explosifs, auraient été saisies au cours de ces opérations. Les 9 et 12 octobre, à Kosti, dans l'État du Nil-Blanc, les forces de sécurité auraient également procédé à des arrestations et confisqué des explosifs pour mettre un terme à des activités liées au terrorisme.

### C. Situation socioéconomique

21. Alors que des signes de reprise économique commençaient à apparaître au Soudan au cours des derniers mois, le coup d'État militaire a mis ces progrès en péril. L'instabilité politique persistante, tant dans l'est du pays qu'à Khartoum, ainsi que les répercussions durables de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la forte inflation ont également continué d'entraver l'investissement, l'activité économique et la consommation privée, sur fond de chômage élevé et de faible productivité.

22. Avant le coup d'État, on s'attendait à ce que le Soudan enregistre une croissance économique modeste de 0,6 % en 2021, résultat visible des progrès qui commençaient à être accomplis grâce au rythme rapide des réformes économiques. L'apurement récent des arriérés de dette auprès des institutions financières internationales et la décision des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international d'autoriser un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en

faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) renforcée (estimée à près de 50 milliards de dollars) avaient commencé à porter leurs fruits, et il était prévu que la Banque mondiale débloque environ 2 milliards de dollars de subventions pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités et stimuler la croissance. Le Soudan était également censé recevoir, avant la fin de 2021, 500 millions de dollars d'aide budgétaire, ainsi que deux fois 300 millions de dollars pour, d'une part, améliorer les installations électriques et, d'autre part, mener à bien des projets d'irrigation.

23. Toutefois, au lendemain du coup d'État du 25 octobre, la Banque mondiale a annoncé qu'elle avait interrompu le financement de toutes ses opérations au Soudan ainsi que le traitement de tout nouveau projet. Les États-Unis d'Amérique sont également revenus sur leur décision de verser 700 millions de dollars d'aide d'urgence au pays, et l'Allemagne a suspendu son appui jusqu'à nouvel ordre. La France, grand créancier du Soudan, a aussi annoncé qu'elle entendait reconsidérer l'annulation de la dette qui lui était due. L'interruption des services de connexion à Internet, du 25 octobre au 18 novembre, date de leur rétablissement partiel, a également eu des retombées négatives sur l'économie.

24. En raison de la dévaluation du taux de change officiel et de la suppression des subventions aux carburants plus tôt dans l'année, l'inflation a atteint un niveau record de 428 % (en glissement annuel) en juillet 2021, avant de retomber à 388 % en août, puis à 366 % en septembre. Cette décélération de grande ampleur s'explique par la baisse des coûts des produits locaux et importés, tenant elle-même à une diminution des prix et à la stabilité du taux de change. Néanmoins, le pouvoir d'achat des ménages est resté faible, les pénuries de marchandises et les prix élevés des transports et des carburants continuant d'affecter l'activité des entreprises. La fermeture de ports de la mer Rouge et des voies d'accès à ceux-ci et la nécessité qui en a résulté de détourner les marchandises importées ont également eu des conséquences néfastes sur l'économie.

25. Le déploiement du programme de soutien aux familles, projet de transfert de fonds lancé en février 2021, s'est poursuivi, notamment dans les États du Kordofan occidental, du Kordofan septentrional et du Kordofan méridional, ainsi que dans ceux du Nil-Bleu, du Darfour oriental et du Darfour central. Plus de 8 millions de personnes se sont inscrites, mais toutes n'ont pas bénéficié d'un appui, des difficultés liées aux systèmes d'enregistrement et de paiement ayant causé des retards. Il était prévu que la troisième phase du programme, qui devait en étendre la portée à tous les États, débute à la mi-novembre. Cependant, après que la Banque mondiale a décidé d'interrompre ses activités au Soudan, l'enregistrement des bénéficiaires et les versements directs en espèces aux citoyens ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre.

#### **D. Protection des civils, droits humains et état de droit**

26. La situation en matière de droits humains au Soudan est restée fragile, de nouveaux cas de violences intercommunautaires continuant d'être signalés, notamment au Darfour, tout comme des attaques contre des civils et des actes de violences sexuelles liées au conflit. L'état d'urgence déclaré du fait du coup d'État du 25 octobre a été suivi de l'arrestation et de la détention arbitraires de nombreuses personnes, dont des ministres et d'autres représentants officiels, des dirigeants des Forces pour la liberté et le changement, des membres du Comité de démantèlement et des sous-comités régionaux, des dirigeants de l'opposition, des militants de la société civile, des défenseurs des droits humains, des avocats et des journalistes. Au moment de la rédaction du présent rapport, au moins 18 des personnes arrêtées, dont de hauts fonctionnaires, étaient détenues au secret et on ne savait rien de leur sort. Il

n'existait aucune trace officielle de leur arrestation, et leurs familles et avocats n'avaient pas été autorisés à leur rendre visite.

27. Selon des sources médicales, au moins 43 personnes auraient été tuées en raison d'un usage excessif et disproportionné de la force par les forces de sécurité lors de manifestations contre le coup d'État, et plus de 600 personnes, dont des femmes, auraient été blessées, par balles, par inhalation de gaz lacrymogène et par coups. Des cas de violences faites aux femmes et aux enfants ont été signalés. Lors d'une descente dans un dortoir d'étudiantes situé près du quartier général de l'armée à Khartoum, le 25 octobre, nombre d'entre elles auraient par exemple subi des violences physiques qui leur auraient causé des blessures. De nombreux civils ont également été arrêtés en raison de leur participation aux manifestations. La plupart d'entre eux ont été libérés depuis, mais de nombreuses personnes sont encore sous le coup d'accusations. Alors que la police et les autres forces de sécurité continuaient de nier l'utilisation de balles réelles pour disperser les manifestants, le Gouverneur par intérim de Khartoum a annoncé, le 20 novembre, qu'il avait formé une commission d'enquête dirigée par un procureur pour enquêter sur les événements ayant fait des morts et des blessés lors des manifestations des 13 et 17 novembre, et déclaré que les auteurs des faits seraient traduits en justice. Dans le même ordre d'idées, il est prévu dans l'accord politique conclu le 21 novembre qu'une enquête soit menée au sujet de tous les cas problématiques survenus lors des manifestations, y compris les décès et les blessures, et la promesse y est faite d'amener les responsables à répondre de leurs actes.

28. Le 25 octobre, le lieutenant-général Al-Burhan a invoqué la législation sur l'état d'urgence pour suspendre les services d'Internet mobiles, causant une perturbation des télécommunications dans tout le pays. Cette interruption a entravé l'accès de la population à l'information et considérablement limité les possibilités de vérifier les allégations de violations des droits humains. Dans ce contexte, il semblerait que toutes les stations de radio et les chaînes de télévision aient cessé d'émettre, à l'exception de la télévision nationale soudanaise et de la radio Omdurman, toutes deux contrôlées par les forces de sécurité. Les 9 et 11 novembre, un tribunal a décrété que l'accès à Internet devait être restauré en vertu de la législation sur la protection des consommateurs. Bien que cette décision n'ait pas été immédiatement appliquée, un accès partiel a été rétabli le 18 novembre, notamment, de façon limitée, aux applications de médias sociaux. Par ailleurs, plusieurs journalistes ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et d'agressions alors qu'ils couvraient des manifestations, et leurs domiciles et bureaux ont été perquisitionnés par les forces de sécurité. D'aucuns ont manifesté l'inquiétude que les journalistes soient accusés de crimes au titre de vagues dispositions de la loi pénale de 1991, entre autres celles portant sur les atteintes à l'unité de la nation.

29. En raison des problèmes se posant en matière de protection et des faiblesses des institutions étatiques et des entités chargées de faire respecter la loi, notamment s'agissant des moyens à leur disposition, les civils sont restés en état de vulnérabilité. Plusieurs d'entre eux ont trouvé la mort à cause de la résurgence des conflits intercommunautaires, qui ont par ailleurs entraîné la destruction de biens et des déplacements de population, notamment dans les États du Darfour occidental et du Darfour septentrional, tandis que les affrontements entre éleveurs et agriculteurs se sont poursuivis en toute impunité. La violence à l'encontre des civils s'est parfois accompagnée de l'expulsion forcée de fermiers de leurs terres par des nomades arabes. Dans la localité de Taouïla, dans le Darfour septentrional, les civils ont continué d'être victimes de harcèlement et d'attaques de la part de milices armées, en dépit des efforts de médiation déployés par les autorités et le wali de l'État et le Conseil souverain. Cette situation fragile a été exacerbée par le retour progressif de

combattants darfouris basés en Libye, qui ont participé à plusieurs affrontements armés dans le Darfour septentrional.

30. Entre août et novembre 2021, la MINUATS a enregistré 185 cas présumés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, qui concernaient 607 victimes, dont 14 enfants, à savoir 107 victimes de violations du droit à la vie (81 hommes, 22 femmes et 4 enfants), 326 victimes de violations de l'intégrité physique (290 hommes et 36 femmes), 8 victimes d'enlèvements (dont 5 femmes et 1 mineur), 6 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre (dont 4 enfants), notamment des violences sexuelles liées au conflit, et 160 victimes d'arrestations et de détentions arbitraires confirmées (148 hommes et 12 femmes), toutes survenues à la suite du coup d'État militaire. Au 21 novembre, 120 détenus avaient été libérés, les 40 autres se trouvant toujours en détention. Sur les 185 cas enregistrés, 102 ont été attribués aux forces de sécurité gouvernementales, 55 à des acteurs non étatiques, notamment des mouvements armés et des milices, et 28 à des inconnus ou à des personnes non identifiées.

31. L'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies chargée des cas de violations graves commises contre des enfants, coprésidée par la MINUATS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a examiné 42 cas de violations graves commises contre 41 enfants (30 garçons et 11 filles) et 1 cas d'utilisation d'une école à des fins militaires pendant la période considérée. Ces violations ont été attribuées aux Forces armées soudanaises (28) et à des auteurs non identifiés (14). Elles concernaient les États du Darfour septentrional (29), du Darfour occidental (8), du Darfour central (2), du Kordofan méridional (1), du Darfour oriental (1) et de Kassala (1). L'utilisation d'une école à des fins militaires a quant à elle été attribuée aux Forces armées soudanaises et a eu lieu dans le Darfour méridional. Ces chiffres représentent une augmentation de 90 % du nombre de violations vérifiées par rapport à la période précédente. Le Darfour est resté la région la plus touchée, 94 % des violations vérifiées s'y étant produites. L'équipe spéciale a continué de plaider auprès du Gouvernement de transition et des groupes armés pour prévenir et faire cesser les violations graves commises contre des enfants.

32. La récurrence des actes de violence grave a mis en évidence des lacunes en matière de protection et des retards dans l'application du programme de réforme du Gouvernement de transition, concernant notamment le déploiement de la force conjointe de maintien de la sécurité prévu dans l'Accord de paix de Djouba et le Plan national de protection des civils.

33. Avant le coup d'État, le Gouvernement de transition avait fait quelques efforts pour résoudre les problèmes qui se posaient en matière de protection et de sécurité, l'obligation de protéger les civils lui incombant au premier chef. Ainsi, les cas de violences perpétrées contre les civils étaient de mieux en mieux traités et 19 enquêtes ayant conduit à l'arrestation des auteurs présumés avaient été menées à bien. Le 5 septembre, il avait convoqué la première réunion de haut niveau des partenaires internationaux du Soudan avec le Mécanisme national de protection des civils. Se disant conscient de l'existence de problèmes de protection au Darfour, il avait mis l'accent sur divers facteurs influençant la mise en œuvre du Plan national de protection des civils, notamment des déficits de financement, le déploiement tardif des forces conjointes de maintien de la sécurité et des difficultés d'ordre politique et pratique concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba.

34. Le Gouvernement de transition avait également proposé la création d'une équipe spéciale de coordination, composée de représentants d'entités des Nations Unies chargées de la protection, ainsi que du Mécanisme national de protection des civils, responsable de la mise en œuvre du Plan national de protection des civils. Avec le soutien de la MINUATS, il avait mené à bien les préparatifs nécessaires à la tenue,

les 1<sup>er</sup> et 2 novembre, d'un atelier national sur le Plan national, auquel devaient participer l'organe interministériel responsable de la mise en œuvre du Plan, la MINUATS et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés et qui visait l'élaboration d'un plan d'action complet et d'une feuille de route. Ces projets avaient toutefois été suspendus à la suite de l'arrestation, le 25 octobre, de responsables gouvernementaux importants, dont le Ministre des affaires gouvernementales, qui étaient des interlocuteurs centraux pour l'atelier.

35. Durant les mois précédant le coup d'État, la portée des réformes stratégiques adoptées en matière de justice et d'obligation de rendre compte avait diminué et les clivages divisant le secteur de la justice s'étaient creusés davantage, en raison de désaccords entre le Comité de démantèlement et la Cour suprême. La nomination à titre permanent d'un président ou d'une présidente de la Cour suprême et d'un procureur ou d'une procureure général(e) était en suspens depuis mai 2021, moment auquel le Conseil souverain avait limogé la Présidente de la Cour suprême et accepté la démission du Procureur général. Le Gouvernement de transition n'avait par ailleurs créé aucune des commissions indépendantes mentionnées dans le Document constitutionnel, telles que la Commission de justice transitionnelle, qui, selon de nombreux groupes de la société civile, ne disposait pas d'outils suffisants pour être efficace.

36. Le 25 septembre, le Comité de démantèlement a annoncé le licenciement de 399 employés du secteur public, dont 17 juges (7 de la Cour suprême) et procureurs. Le pouvoir judiciaire a immédiatement réagi et fait remarquer que le Comité n'avait pas autorité sur les juges et les procureurs. Par la suite, la même chambre de la Cour suprême a décidé à 10 reprises supplémentaires d'annuler des décisions prises par le Comité au sujet d'employés du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'énergie – au motif que celui-ci n'était pas compétent pour statuer sur ces questions – et signalé des violations de procédure dans la manière dont celles-ci avaient été prises.

## **E. Situation humanitaire**

37. En raison des conditions économiques difficiles et de l'inflation élevée touchant le pays, ainsi que des fortes pluies et des inondations y ayant eu lieu et de la résurgence de maladies qui en a résulté, les besoins humanitaires au Soudan ont continué de se faire sentir durant la période considérée. Après une brève interruption due au coup d'État du 25 octobre, les opérations humanitaires ont repris, avec certains changements dans le cas des secteurs ayant étroitement trait à la fonction publique, tels que ceux de la santé et de l'éducation. Les opérations sur le terrain se sont poursuivies malgré une disponibilité en carburant limitée.

38. Après l'annonce, par le Congrès de Beija, de la réouverture des ports de la mer Rouge et des routes d'accès à ceux-ci, au terme d'un mois de fermeture, 950 conteneurs qui y étaient en grande partie bloqués depuis la mi-septembre ont pu être déplacés et aucun problème de transport depuis les ports n'a été signalé par les organisations humanitaires.

39. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë est passé de 9,8 millions pour la période allant de juin à septembre à environ 6 millions en octobre, grâce au lancement de la saison des récoltes. Il est toutefois possible que l'insécurité alimentaire perdure après cette saison, soit entre novembre 2021 et février 2022, les coûts de production ayant, selon le Programme alimentaire mondial, été multipliés par trois ou quatre par rapport à la saison précédente.

40. Plus de 59 000 personnes ont été déplacées en raison du conflit entre août et octobre, principalement dans certaines régions du Darfour et du Kordofan méridional. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, au 11 novembre, plus de 365 000 personnes avaient été déplacées au Soudan depuis le début de l'année 2021, dont environ 349 000 à cause du conflit. À Sortoni, dans le Darfour septentrional, où près de 30 000 personnes avaient, semble-t-il, été déplacées au cours de la période précédente, des organisations humanitaires ont commencé à fournir de la nourriture, de l'eau, des produits d'assainissement et d'hygiène et une aide à l'éducation aux habitants, à la suite d'une mission interinstitutions qui y avait été menée le 22 septembre. Les organisations humanitaires se sont efforcées de combler les lacunes restantes en matière d'accès aux services de santé et de nutrition et à l'eau potable. Avant que la mission interinstitutions ne s'y rende, l'accès à Sortoni n'avait pas été possible pendant neuf semaines, les autorités locales ayant décidé d'interdire les déplacements du personnel humanitaire pour des raisons de sécurité.

41. À la fin du mois d'octobre, environ 58 000 Éthiopiens ont cherché refuge, protection et assistance dans les États de Gedaref et de Kassala. La majorité d'entre eux sont arrivés à la suite de l'éclatement d'affrontements dans le Tigré. Depuis juillet, près de 2 000 Kemant ont rejoint la localité de Basundah, dans l'État de Gedaref, depuis la région d'Amhara, en Éthiopie. Par ailleurs, environ 10 200 Sud-Soudanais ont cherché refuge, protection et assistance au Soudan en août et septembre, principalement dans les États du Nil-Blanc et du Darfour oriental. Entre janvier et septembre 2021, environ 67 800 réfugiés sud-soudanais sont arrivés au Soudan, portant leur nombre total dans le pays à 786 500.

42. Le paludisme a été l'une des principales maladies à avoir entraîné des demandes de consultations et de soins de la part des patients. Au 15 octobre, le Ministère fédéral de la santé avait signalé 1 822 868 cas de paludisme, contre 1 456 413 pour la même période en 2020. Leur nombre était ainsi supérieur au seuil fixé dans de nombreux États. Plus de 1 860 cas d'hépatite E ont également été constatés dans le pays depuis juin, en particulier dans les États de Gedaref et du Darfour méridional. Les partenaires humanitaires ont intensifié leurs efforts en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, remettant en état des installations existantes et construisant plus de 5 000 nouvelles latrines à Gedaref, notamment dans les zones accueillant des réfugiés. Ils ont par ailleurs soutenu le Ministère de la santé de l'État en lui fournissant des tests de dépistage de l'hépatite E et ont formé des épidémiologistes des États touchés à la détection et au signalement des cas suspects. En tout, 189 cas de dengue ont été signalés, pour la plupart dans les États du Kordofan septentrional et de Kassala.

43. Le nombre de cas confirmés de COVID-19 a continué de grimper en flèche. Au 20 novembre, 41 766 cas positifs avaient été signalés depuis le début de la pandémie, dont plus de 3 300 avaient mené au décès du patient. Ces chiffres étaient très en deçà du nombre de cas réel, en raison d'un manque d'accès aux tests de dépistage et de la fragilité du système de suivi. Selon le Ministère de la santé, la vaccination de la population contre la COVID-19 avance lentement. Ainsi, depuis la mi-mars, 3 % des 47 millions d'habitants du Soudan ont été entièrement vaccinés.

44. Au cours de la période considérée, le système de surveillance des attaques visant les services de santé de l'Organisation mondiale de la Santé a enregistré un incident aux conséquences sur des patients, des membres du personnel et des installations.

45. Les fortes pluies et les inondations qui avaient commencé dans certaines parties du Soudan en juin ont continué d'affecter la population dans 14 des 18 États, dépassant les capacités d'intervention locales. Au total, 314 500 personnes ont été touchées, ces violentes intempéries détruisant 15 000 maisons et en endommageant 46 000 autres, de même qu'un nombre incertain d'infrastructures publiques et de

terres agricoles. Le Gouvernement de transition, par l'intermédiaire de la Commission d'aide humanitaire, et les partenaires humanitaires ont apporté à près de 183 000 personnes touchées par les inondations une aide humanitaire variée, notamment de la nourriture, des abris, de l'eau, des produits d'assainissement et d'hygiène et une aide nutritionnelle. Les activités de préparation aux inondations menées plus tôt dans l'année ont par ailleurs permis de réduire les retombées de ces phénomènes sur les habitants.

### **III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2579 (2021)**

#### **A. Mise en place progressive de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan**

46. La mise en place progressive de la MINUATS a continué de s'accélérer. Fin novembre, 157 personnes au total étaient déployées (110 membres du personnel recrutés sur le plan international et 47 membres du personnel recrutés sur le plan national). Des progrès ont été réalisés dans la mise en place du réseau de terrain de la Mission. Le centre régional d'El-Fasher a en effet été entièrement doté en personnel et est opérationnel, et le déploiement initial du personnel est achevé à Kadougli. Les travaux de préparation à l'ouverture de présences sur le terrain dans l'est et dans d'autres régions du Darfour étaient en cours. La planification de la mise en place du Bureau de la présidence du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour à El-Fasher a également été achevée, et la MINUATS a déployé des capacités temporaires à cet effet, en attendant l'approbation des organes délibérants des Nations Unies. Le Bureau de la présidence dirigera les efforts déployés par la Mission pour fournir un soutien à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives au cessez-le-feu.

#### **B. Une approche intégrée**

47. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'approfondir leur collaboration. Le bilan commun de pays des Nations Unies pour le Soudan a été finalisé. Il comprend une analyse détaillée du contexte de développement du pays et de sa vision nationale du développement durable et des perspectives transfrontalières, régionales et sous-régionales, ainsi qu'une analyse des progrès réalisés sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines prioritaires que sont la paix, les personnes, la prospérité, la planète et les partenariats. Il consistait en un état des lieux des parties prenantes nationales et en des consultations avec les principaux partenaires aux niveaux national et étatique, notamment les membres du Gouvernement de transition, les organisations de la société civile, les organisations et groupes de femmes, les groupes de jeunes et les groupes de personnes marginalisées et vulnérables.

48. L'Organisation des Nations Unies au Soudan a entamé des consultations sur l'élaboration du plan de transition entre les Nations Unies et le Soudan (ou cadre stratégique intégré), dans lequel seront définies la vision, les priorités et les responsabilités communes des Nations Unies aux fins de l'appui à la transition du pays. Le plan de transition pour le Soudan est en cours d'élaboration en partenariat avec le Gouvernement de transition et devrait être finalisé avant la fin de l'année. Toutefois, les progrès ont ralenti après le coup d'État du 25 octobre, notamment en ce qui concerne les consultations prévues avec le Gouvernement de transition.

*Objectif 1 : accompagner la transition politique, la gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains et une paix durable*

49. La MINUATS a continué de collaborer avec tous les acteurs concernés pour appuyer la transition. Après le coup d'État du 25 octobre, le Représentant spécial a activement œuvré à la promotion du dialogue et à la coordination des efforts de médiation en vue de parvenir à un règlement politique négocié et de rétablir l'ordre constitutionnel. La Mission a également usé de ses bons offices pour faciliter la mise en place d'un dialogue entre les chefs de tribus de l'est du Soudan et les autorités de transition, afin d'instaurer un climat de confiance et d'assouplir la fermeture des ports et des routes de l'est, qui ont finalement rouvert après le coup d'État.

50. Avant la publication du projet de loi constitutionnelle le 9 septembre, la MINUATS, en collaboration avec des partenaires internationaux, a fourni des conseils techniques au Ministre de la justice. Le projet de loi prévoit la création de la commission constitutionnelle, contient des informations détaillées par étapes aux fins de l'élaboration de la constitution et annonce la formation d'un secrétariat général et d'un fonds d'affectation spéciale pour administrer et soutenir le processus. Le 18 octobre, le Ministère de la justice a entamé une série de réunions consultatives avec les parties prenantes dans l'ensemble du Soudan. La MINUATS a lancé des consultations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des experts des questions constitutionnelles afin de recenser les domaines dans lesquels un soutien technique pourrait être apporté au processus d'élaboration de la constitution.

51. Les 19 et 20 septembre, la MINUATS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont apporté leur soutien au Bureau du Premier Ministre dans le cadre de l'organisation d'un atelier destiné aux membres du secrétariat et du sous-comité du Comité de démantèlement sur les bonnes pratiques, les standards et les normes internationales en matière de vérification des antécédents. L'atelier a permis de mettre en évidence les défis liés à la mise en œuvre des nombreuses facettes du processus de démantèlement de l'ancien régime au Soudan et à la gestion du soutien apporté à la population. À cette occasion, il a été recommandé de définir et de publier d'urgence les règles et critères de procédure du Comité et de renforcer la formation. Toutefois, ces recommandations n'ont pas pu être mises en œuvre avant le 25 octobre, ni après le coup d'État, les dirigeants du Comité figurant parmi les personnes arrêtées.

52. Le coup d'État du 25 octobre a interrompu le travail de conseil portant sur un certain nombre de questions relatives à l'état de droit, aux droits humains et à la gouvernance, en particulier les consultations en cours sur les projets de loi et la création de diverses commissions en application du Document constitutionnel et de l'Accord de paix de Djouba, en grande partie en raison de l'éviction des représentants du Gouvernement, dont le Ministre de la justice.

*Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix*

53. La mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, notamment de ses dispositions en matière de sécurité, a continué de progresser modestement. En consultation avec le Haut Comité conjoint de sécurité pour les arrangements militaires, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a tenu sa réunion inaugurale les 3 et 4 octobre à El-Fasher, dans le nord du Darfour, en présence de représentants du Gouvernement de transition et des mouvements armés signataires. Les discussions ont porté sur la mise en place effective du Comité du cessez-le-feu permanent, notamment au moyen d'un mécanisme conjoint efficace destiné à suivre, à confirmer et à réprimer les violations du cessez-le-feu. Le Président du Comité du cessez-le-feu

permanent a également tenu des consultations avec les représentants du Tchad et du Soudan du Sud, en qualité de membres constitutifs.

54. Dans la perspective de la réunion inaugurale, la MINUATS a contribué à l'organisation d'une réunion consultative technique avec des représentants des signataires de l'Accord de paix de Djouba, des dirigeants régionaux, des représentants des administrations régionales et des organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes, les 5 et 6 septembre à Khartoum. La réunion a permis d'établir une compréhension commune du mandat, des activités et de la structure institutionnelle du Comité du cessez-le-feu permanent, ainsi que des conditions nécessaires à sa mise en œuvre effective. À l'issue de la réunion inaugurale, le Président du Comité et son équipe ont effectué des visites de reconnaissance à Nyala et à Zalingei pour sensibiliser les représentants de l'administration régionale et les membres des institutions, fonds et programmes des Nations Unies à la composition et au travail du nouveau mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, afin de mieux cerner les domaines potentiels de coopération et de coordination. La deuxième réunion du Comité a eu lieu les 24 et 25 octobre et a été ajournée à mi-chemin par consensus de tous les participants pour tenir des consultations sur la voie à suivre après le coup d'État. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité du cessez-le-feu permanent s'est également mobilisé pour désamorcer les tensions face aux affrontements qui ont éclaté le 9 novembre entre signataires de l'Accord de paix de Djouba.

55. La MINUATS et le Secrétariat des Nations Unies ont élaboré un concept général d'opérations et une évaluation des ressources nécessaires pour assurer la pérennité du Comité du cessez-le-feu permanent. Le concept initial est axé sur le déploiement de capacités au Darfour, tout en prévoyant la possibilité d'étendre les mesures de cessez-le-feu à d'autres régions du pays faisant l'objet de pourparlers de paix. La Mission a également entamé une série de consultations avec les signataires de l'Accord de paix de Djouba afin de recenser les besoins à grande échelle en matière de soutien et de renforcer sa capacité à soutenir la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives aux droits humains, à la protection et à la justice.

56. La Mission a continué de dialoguer tant avec le Gouvernement de transition qu'avec le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou, ainsi qu'avec l'équipe de médiation sud-soudanaise, au sujet des perspectives de reprise du processus de paix et de réduction des divergences entre les parties après la suspension des pourparlers, le 15 juin. Elle a effectué une mission de cadrage à Kauda le 31 août, ainsi qu'une série de réunions à Khartoum en présence de représentants des deux parties. Dans le même temps, elle a continué de dialoguer avec les femmes appartenant au MPLS-N, notamment pour connaître leur opinion au sujet du processus politique et des besoins en matière de renforcement des capacités. Ces consultations ont conduit à la planification, par la MINUATS, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le PNUD, d'un atelier conjoint sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité et le pouvoir de direction des femmes, qui devait se tenir à Djouba les 30 et 31 octobre mais a finalement été reporté en raison du coup d'État.

*Objectif 3 : aider à la consolidation de la paix dirigée par les Soudanais, à la protection civile et à l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones*

57. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider le Gouvernement de transition à préparer la mise en place des principales commissions indépendantes, notamment la commission anticorruption, la commission de paix et la commission de justice transitionnelle. Bien que les lois relatives à la création de ces commissions aient été officiellement publiées le 17 juillet, la sélection des membres

des commissions et la mise en œuvre effective de ces dernières sont restées en suspens. Les consultations sur les projets de loi relatifs à la commission de la réforme juridique, à la commission des droits humains et à la commission des questions de genre se sont poursuivies jusqu'au coup d'État du 25 octobre. En ce qui concerne d'autres organes clés, tels que la commission de la fonction publique et la commission foncière, la rédaction des textes législatifs n'avait pas encore commencé.

58. En septembre, le PNUD et la MINUATS ont entamé une série de discussions sur le renforcement du Bureau du Procureur général afin de poursuivre les crimes graves et de renforcer l'indépendance du système judiciaire. Toutefois, la nomination d'un président ou d'une présidente de la cour et d'un procureur ou d'une procureure général(e) ayant été retardée (les deux postes étant vacants depuis mai 2021), les progrès relatifs à la réforme de la justice ont été limités. En septembre également, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a effectué une mission de cadrage de la réforme pénitentiaire au Soudan, en étroite coordination avec la Direction générale des prisons et de la réforme, qui comprenait des visites de prisons et un stage de formation initiale à l'intention des cadres supérieurs de la Direction. Le 21 septembre, le PNUD a aidé l'École de la magistrature à organiser une conférence rassemblant les présidentes et présidents de cours de justice de tous les États pour recenser les priorités en matière de réforme. Ces recommandations devaient déboucher sur une stratégie de réforme judiciaire.

59. La MINUATS a continué de soutenir l'exécution du Plan national de protection des civils. Les 3 et 4 octobre, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'équipe de pays des Nations Unies, elle a lancé la première série de tables rondes entre les comités de protection des civils au niveau étatique et les représentants des communautés, y compris les membres de la société civile et les réseaux de protection des femmes. Les tables rondes visaient à favoriser la participation des acteurs locaux à un stade précoce de la mise en œuvre effective des comités. La deuxième table ronde a débuté le 24 octobre à Daeïn, au Darfour oriental, mais a été suspendue à mi-chemin en raison du coup d'État. D'autres tables rondes devraient se tenir dans les cinq États du Darfour avant la fin de l'année.

60. La MINUATS a travaillé avec l'équipe de pays des Nations Unies pour finaliser une stratégie commune visant à soutenir le Gouvernement de transition dans la mise en œuvre du Plan national de protection des civils. Un document de programme détaillé et une liste d'activités ont été élaborés, en accordant une attention particulière à la prévention, à la protection physique et à la mise en place d'un environnement porteur et protecteur. Le programme, qui devait inclure des formations sur le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, ainsi que sur la mise en œuvre effective du Mécanisme national de protection des civils et des comités de protection au niveau étatique, était toujours en suspens au moment de la rédaction du présent rapport.

61. Au début de la période considérée, la MINUATS a aidé la Force de police soudanaise à évaluer les besoins en vue d'appuyer la mise en œuvre des activités de la police dans le cadre du Plan national de protection des civils. L'évaluation a été présentée conjointement par la Mission et le PNUD aux membres de la communauté internationale le 7 septembre. La MINUATS a continué de soutenir la Force de police soudanaise en matière de renforcement des capacités et de formation, notamment en ce qui concerne la protection des civils, les droits humains et la sensibilisation aux questions de genre, ainsi que les mesures visant à renforcer la confiance des communautés et des personnes déplacées. Elle a apporté son soutien à une campagne de recrutement menée par la Force, qui a permis de sélectionner 687 candidats, dont 249 femmes, soit un taux de femmes supérieur au seuil précédent de 20 %.

62. La MINUATS a lancé une série d'évaluations de la consolidation de la paix dans les États du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Nil-Bleu, du Kordofan méridional, de la Mer Rouge et de Kassala afin d'éclairer ses missions de bons offices au niveau infranational, la planification de la consolidation de la paix et la conception des programmes. Ces analyses approfondies des conflits infranationaux, qui devaient être entreprises en collaboration avec le Gouvernement de transition et les partenaires, ont été suspendues au lendemain du coup d'État.

63. Le 14 octobre, le Représentant spécial s'est joint au Ministre de la défense, au Ministre du travail, à Ibrahim Jaber, membre du Conseil souverain, à des donateurs et à des partenaires de réalisation à l'occasion de l'ouverture du Centre régional de formation au déminage humanitaire pour le Soudan, à Omdurman. La MINUATS a fourni un soutien technique et des services de renforcement des capacités aux fins de la conception et de la mise en œuvre des projets, ainsi que de l'administration du financement des donateurs. Le Centre de formation est le dispositif de lutte antimines le plus récent pour ce qui est d'améliorer le renforcement des capacités et l'assistance technique face à la menace des mines et restes explosifs de guerre dans le pays.

64. La MINUATS et le Centre national de lutte antimines ont dispensé une formation à la neutralisation des engins explosifs à l'intention de 21 participants issus d'organisations non gouvernementales locales spécialisées dans la lutte antimines. Elle a également dispensé une formation à 21 personnes du MPLS-N-faction Malek Agar, qui ont ensuite été intégrées à l'organisation non gouvernementale nationale chargée des activités de déminage à Oullou (Nil-Bleu). Composée de quatre équipes de déminage, cette organisation est chargée d'ouvrir la voie à l'aide humanitaire nécessaire dans les zones contrôlées par cette faction. En outre, la MINUATS, en partenariat avec le Centre national de lutte antimines, a achevé un rapport d'évaluation complet sur l'assistance aux victimes et le secteur du handicap au Soudan, dans lequel sont recensés et évalués les besoins des populations les plus à risque et des victimes d'engins explosifs dans tout le pays et qui contient une feuille de route pour renforcer les interventions d'assistance aux victimes.

65. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a intensifié ses conseils aux parties prenantes soudanaises au sujet de l'élaboration d'un cadre de lutte contre le terrorisme, notamment en organisant des ateliers visant à renforcer la capacité du pays à prévenir et à combattre le terrorisme dans le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans le cadre du partenariat Nations Unies-Union européenne pour la lutte contre le terrorisme au Soudan, le Bureau a organisé un atelier sur la protection des cibles vulnérables et des infrastructures critiques, qui s'est tenu les 13 et 14 septembre à Khartoum.

*Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix*

66. Avant le coup d'État, la MINUATS poursuivait ses efforts pour améliorer la coordination de l'aide économique et de l'aide au développement au Soudan. Le 9 septembre, elle a appuyé le lancement du Forum de partenariat du Soudan par le Premier Ministre et le Ministre des finances et de la planification économique. Présidé par le Premier Ministre, en présence des Nations Unies, de la Banque mondiale et d'un représentant des donateurs en qualité de vice-présidents, le Forum était conçu pour favoriser la coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'aide au développement, conformément aux priorités nationales et aux principes mondiaux établis pour une coopération efficace au service du développement.

67. Comme demandé dans la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, le programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation au

Soudan – le cadre programmatique visant à soutenir l’exécution du mandat – a été achevé et communiqué aux États Membres. Le mandat du fonds d’affectation spéciale multipartenaires (également connu sous le nom de « plateforme de financement du Soudan ») a été intégralement défini et deux projets ont été approuvés pour financement : l’un soutenant les fonctions de bons offices du Représentant spécial et l’autre renforçant la capacité du Ministère d’État pour les affaires ministérielles à mettre en œuvre le Plan national de protection des civils.

### **C. Examen des critères**

68. La Mission a continué d’élaborer des propositions de critères et d’indicateurs visant à suivre les progrès réalisés à la lumière des objectifs stratégiques, conformément à la demande formulée dans la résolution 2579 (2021) du Conseil de sécurité, à savoir travailler avec l’équipe de pays et le Gouvernement pour recenser des indicateurs qualitatifs afin de fixer des indicateurs qualitatifs pour compléter les indicateurs quantitatifs existants. À cette fin, la révision des critères s’est poursuivie parallèlement à la finalisation du programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation au Soudan et au lancement du plan de transition du Soudan, afin de garantir une harmonisation entre les cadres de planification et de présentation de rapports. Les consultations prévues avec le Gouvernement de transition ont toutefois été retardées à la suite du coup d’État.

## **IV. Observations**

69. À l’approche du troisième anniversaire de la révolution soudanaise, l’avenir de la transition du pays reste incertain. Le coup d’État militaire du 25 octobre et la dissolution de la composante civile du Gouvernement de transition ont anéanti les espoirs de nombreux Soudanais quant à un avenir démocratique dirigé par des civils. Il risque de fragiliser les avancées majeures enregistrées sur le front international et économique et de priver le Soudan de l’aide et de l’allègement de la dette dont il a tant besoin. La poursuite des arrestations et détentions arbitraires de fonctionnaires civils, de journalistes et d’activistes continue d’aliéner celles et ceux qui cherchent à rétablir l’ordre constitutionnel.

70. L’accord conclu le 21 novembre entre le lieutenant-général Al-Burhan et le Premier Ministre constitue un pas vers le règlement de la crise politique qui secoue le pays et le retour à l’ordre constitutionnel. Toutes les parties doivent faire des efforts concertés et en temps voulu pour négocier en vue de traiter efficacement les questions non résolues de façon inclusive et d’une manière qui soit considérée comme légitime aux yeux du peuple soudanais et des partenaires du pays. Les Nations Unies continuent d’exercer leurs bons offices pour faciliter un dialogue qui puisse soutenir la transition vers un gouvernement démocratique au Soudan, conformément aux attentes et aux aspirations du peuple soudanais, en étroite coopération avec l’Union africaine et les partenaires régionaux, notamment l’Autorité intergouvernementale pour le développement et la Ligue des États arabes.

71. Je demande une nouvelle fois la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes arrêtées et détenues arbitrairement, et la cessation des arrestations de dirigeants et de militants de l’opposition politique. Les personnes qui ont été inculpées doivent bénéficier d’un procès équitable. Face à l’hostilité croissante à l’égard des journalistes, j’appelle également les autorités à respecter la liberté d’expression et de la presse. Selon des informations concordantes, les forces de sécurité et les forces militaires font usage de balles réelles contre des manifestants pacifiques, tuant ou blessant ces derniers. Cette situation est inacceptable. J’exhorte

les autorités soudanaises à se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et à respecter les droits à la vie, à la liberté d'expression et à la réunion pacifique. Je me félicite de ce que les parties à l'accord politique se soient engagées à enquêter sur tous les décès de manifestants et sur les blessures qu'ils ont subies. Je demande que ces enquêtes soient approfondies, indépendantes et transparentes et que les responsables soient appelés à rendre des comptes. Je tiens également à transmettre mes sincères condoléances aux familles et aux amis de celles et ceux qui ont été tués, et je souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

72. La lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba reste préoccupante. Le coup d'État militaire du 25 octobre a mis en péril l'Accord et les progrès majeurs réalisés pour mettre fin aux conflits sur l'ensemble du territoire soudanais. Les actions de l'armée ont sapé la confiance des groupes armés non-signataires de l'Accord et risquent de replonger le pays sur la voie de la violence et du conflit. L'absence de progrès dans les pourparlers entre le Gouvernement de transition et le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou est décourageante. Entre-temps, le volet de l'Accord concernant le Soudan oriental reste un moteur de conflit, et les efforts visant à favoriser un dialogue inclusif pour parvenir à un consensus sur les questions politiques en suspens n'ont guère progressé, compte tenu de la crise politique qui frappe Khartoum. J'exhorte toutes les parties à faire preuve de bonne foi pour rétablir la paix et s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'intérêt du peuple soudanais.

73. La création du Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité et du Comité du cessez-le-feu permanent constitue une étape majeure sur la voie de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives à la sécurité. Il est essentiel que le Comité du cessez-le-feu bénéficie d'un soutien logistique et financier adéquat et durable, en temps voulu. J'encourage les autorités et les partenaires du Soudan à veiller à ce que le pays reçoive les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission essentielle et à la mise en place de ses différentes structures, notamment au niveau des États, afin de pouvoir agir dans tous les États du Darfour. Des efforts soutenus seront nécessaires pour mettre en place des programmes sensibles aux questions de genre et garantir la participation significative des femmes à tous les niveaux, y compris au sein des équipes de terrain, tout en poursuivant les échanges avec les groupes de femmes. Dans le même temps, j'encourage la formation opportune du mécanisme de surveillance et d'évaluation de l'Accord de paix de Djouba au niveau national, qui demeure indispensable pour donner une direction stratégique globale et fournir un appui à la mise en œuvre de la paix.

74. La hausse des tensions intercommunautaires au Darfour et dans d'autres régions du pays reste une source de préoccupation. Bien que le Gouvernement de transition ait fait quelques progrès dans la lutte contre les violences intercommunautaires au moyen d'efforts de médiation avant le coup d'État, les civils restent en danger. J'exhorte les autorités à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de protection des civils, notamment en progressant dans la mise en œuvre du Plan national de protection des civils, en particulier par le déploiement de la force conjointe de maintien de la sécurité et la mise en œuvre des dispositions connexes de l'Accord de paix de Djouba. Il convient en outre d'accorder une attention particulière à la prévention et à la répression des violences sexuelles liées aux conflits.

75. Le coup d'État a montré combien il était essentiel que les responsables soient tenus de rendre des comptes, tout en mettant en évidence les difficultés que rencontraient les institutions de justice civile au Soudan pour faire face aux graves violations des droits humains et les prévenir. En l'absence, depuis le mois de mai,

d'un(e) président(e) de la Cour suprême et d'un(e) procureur(e) général(e) nommé(e)s à titre permanent et faute de Cour constitutionnelle pendant toute la période de transition, il n'existe pas de mécanisme indépendant fonctionnel permettant d'examiner les violations des droits humains, notamment les détentions illégales. Il est essentiel que les postes vacants soient pourvus dans les plus brefs délais, dans le cadre des délibérations ayant actuellement cours pour rétablir l'ordre constitutionnel et d'un engagement manifeste à répondre aux appels en faveur de l'application du principe de responsabilité pour les crimes graves, notamment ceux commis lors de la récente crise politique. Dans le même temps, la volonté de réforme du processus de démantèlement exprimée dans l'accord politique est l'occasion de remanier celui-ci de manière positive. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à soutenir les réformes et à mieux aligner les efforts de vérification des antécédents du Soudan à la lumière des normes et standards internationaux.

76. Les femmes soudanaises ont joué un rôle central et historique dans la révolution qui a conduit à la transition dirigée par des civils, ce qui rend leur exclusion de la prise de décision politique de haut niveau d'autant plus frappante et déroutante. Les problèmes de sécurité et les difficultés de communication dus à l'interruption des télécommunications et à la coupure d'Internet ont empêché les femmes de s'organiser, mais celles-ci ont pourtant continué de descendre massivement dans la rue pour manifester pacifiquement en faveur de la transition dirigée par les civils. Je suis préoccupé par les informations faisant état de harcèlement, d'intimidation et d'incidents de violence ciblée à l'égard de manifestantes. Je demande instamment à toutes les parties de cesser toute forme de violence à l'égard des femmes. J'encourage la participation légitime des femmes aux efforts de médiation pour résoudre la crise politique actuelle.

77. Le nombre de cas de COVID-19 est en augmentation au Soudan. L'interruption des tests de dépistage et de la campagne de vaccination après le coup d'État a exacerbé la situation. En dépit des difficultés, les efforts de dépistage et de vaccination doivent reprendre dès que possible, sous les auspices du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation et l'émergence d'une crise sanitaire sur fond de crise politique.

78. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan de leurs efforts dévoués et inlassables en faveur du pays et de son peuple, tout particulièrement en ces temps d'incertitude politique.

---